

Règlement intérieur 2024-2025

1. Adhésion et cours

L'adhésion à l'association est obligatoire et sera réglée par chèque (voir modalités ci-après).

L'adhésion à l'association est possible sans inscription aux cours de façon à pouvoir bénéficier d'un tarif réduit lors des diverses animations organisées par Ritournelle.

L'adhésion comprend les frais de fonctionnement de l'association, ceux-ci incluant une assurance responsabilité civile pour les risques liés à la pratique de l'activité.

Le montant du **cours** par personne pour un cours et pour l'année est payable à l'inscription et peut faire l'objet d'un règlement en 3 chèques (le premier incluant le montant de l'adhésion) encaissés respectivement à l'inscription, le 15 janvier et le 15 avril.

Une **réduction** de **50%** sur le montant des cours est accordée aux personnes de **moins de 25 ans** et une **réduction** de **30 %** sur le montant des cours est accordée aux personnes de **moins de 30 ans**.

Les adhérents peuvent convier des invités à participer aux animations de l'association sous réserve de l'accord du président ou du vice-président. Ces invités ne bénéficieront pas de tarif réduit et ne seront pas couverts par l'assurance de l'association en cas d'accident.

L'engagement est annuel et couvre les 3 périodes. Tout trimestre commencé reste dû. Seul un désistement pour déménagement (plus de 50 km) ou pour raison médicale invalidante justifiée, fera l'objet d'un remboursement total ou partiel du montant des cours dont la somme sera fixée par le bureau de l'association.

Le premier cours est gratuit et sans obligation d'inscription.

Un badge avec photo, prénom, nom, niveau sera fourni à chaque inscrit. Il sera porté à chaque cours et déposé dans la boîte réservée à cet effet une fois le cours terminé.

En cas d'absence exceptionnelle de l'enseignant, l'association prendra toutes les dispositions possibles pour prévenir les adhérents.

2. Mesures sanitaires de protection

Quel que soit le problème sanitaire, Ritournelle appliquera strictement toutes les mesures imposées par le gouvernement ainsi que celles plus spécifiques qui pourraient éventuellement être prises par la mairie d'Aytré.

3. Motifs d'exclusion de l'association ou refus d'adhésion par l'association

Une personne, adhérente ou non, peut être exclue ou voir son adhésion et/ou inscription refusée(s) pour l'un des motifs suivants :

- Continuer à venir aux cours après le 1^{er} cours gratuit sans avoir acquitté son adhésion et son inscription
- Le non-paiement ou paiement refusé par la banque de tout ou partie des sommes à acquitter lors de l'inscription
- Tous propos ou agissements délibérés visant à compromettre sciemment la notoriété ou la légitimité de l'association (*voir statuts de l'association*)
- Toute entrave volontaire au bon déroulement des actions entreprises et menées par l'association conformément aux buts qu'elle s'est fixés (*voir statuts de l'association*)
- Une attitude incorrecte ou déplacée vis-à-vis des autres personnes durant les cours
- Le fait d'enseigner la danse de salon en dehors de l'association Ritournelle sans être soi-même enseignant au sein de l'association.
- Le non-respect des mesures de protection imposées par le gouvernement et par la mairie d'Aytré. Tel que la Charte de Laïcité et le contrat d'engagement républicain des associations...

4. Traitement informatique et protection des données (RGPD)

Dans le cadre de ses activités, notre Association est amenée à recueillir et traiter des données à caractère personnel vous concernant.

Pour l'adhésion, la participation aux cours et autres évènements, ces données sont les suivantes :

Noms et prénoms. Adresse postale. Adresse mail. Numéro de téléphone. Photographie d'identité.

Ces données sont uniquement recueillies, utilisées et conservées à des fins administratives pour le bon déroulé des activités ; après un non-renouvellement d'adhésion, ces données seront conservées pour les durées telles que prévues par la loi et les règlements, notamment en termes de prescription des actions en justice et d'obligations comptables, fiscales et sociales (de manière générale durant 5 ans).

En outre, à des fins de promotion et d'information concernant ses activités, l'Association peut également être amenée à capter votre image (photos et/ou vidéos) et à la diffuser sur son site internet et ses réseaux sociaux (facebook, instagram, tiktok...).

Ces données pourront être conservées et diffusées pendant une durée maximale de 10 ans. Elles ne seront jamais utilisées pour d'autres motifs que ceux évoqués ci-avant et ne seront jamais cédées ou sous-traitées à un tiers, sauf consentement préalable de votre part.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004) et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016, nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès à l'ensemble des données à caractère personnel vous concernant et pouvez en obtenir copie.

Vous pouvez également demander la rectification, la mise à jour ou la suppression de ces données. Pour l'exercice de ces droits, un formulaire est à votre disposition sur le site ou une demande écrite pourra être adressée à l'adresse suivante, accompagnée d'une pièce d'identité à jour : Association Ritournelle, 23Bis Route du Champ de Tir 17440 Aytré.

5. Publications sur le site de l'association

Des photos et vidéos peuvent être prises durant les cours ou les animations pour une publication en ligne afin d'illustrer les articles sur les activités de l'association. Seules des photos ou vidéos d'ensemble ou de petits groupes seront publiées, ce type de publication ne nécessitant pas expressément le consentement des personnes visibles sur les photos ou vidéos.

Des photos ou vidéos en « gros plan » peuvent être publiées si nécessaire et de manière occasionnelle mais avec le consentement écrit des personnes concernées.

Des **vidéos** sont publiées dans l'espace « Vidéos » du Drive Google de l'association, pour aider chaque participant aux cours à s'entraîner en dehors des cours. Ces vidéos ne sont accessibles qu'aux adhérents inscrits aux cours. Elles peuvent être visionnées sur le Drive Google et/ou téléchargées pour une utilisation personnelle mais ne doivent **en aucun cas être diffusées à des personnes extérieures** à l'association. Les **vidéos "personnelles"** (prises durant les cours à l'aide d'un smartphone ou caméscope...) sont **strictement interdites**.

6. Séances sans l'enseignant

Les séances de révision sont uniquement réservées aux adhérents inscrits aux cours et celles de danses en ligne sont accessibles à tous les adhérents. Elles se déroulent sans l'enseignant et permettent de revoir les danses apprises sur des musiques utilisées ou non lors des cours. Les vidéos prises en fin de cours et les danseurs plus expérimentés apporteront de l'aide à chacun.

7. Responsabilité de l'association

L'association Ritournelle décline toute responsabilité en cas de vols ou pertes commis lors des cours de danse ou des manifestations qu'elle organise.

L'adhésion à l'association vaut acceptation de ce règlement intérieur

Le Conseil d'Administration de l'association Ritournelle